

## Code de vie des Loisirs La Providence

Afin de rendre les activités du camp de jour La Providence plaisantes et sécuritaires pour tous, voici le code de vie qui s'adresse aux enfants

### Règles à respecter avec les animateurs

- Je dois marcher calmement lorsque je suis à l'intérieur du Centre Communautaire ou lorsque je suis en sortie.
- Je dois attendre d'avoir la parole lorsque je veux dire quelque chose.
- Lorsque je me déplace seul (Ex. : toilettes), je dois avoir en ma possession le badge d'autorisation de mon animateur.
- Lorsque tu quittes un endroit, assure-toi que tu as jeté tous tes déchets et que tu as nettoyé ta place.
- Je dois respecter et écouter les consignes données par les animateurs et la direction en tout temps.



### Code de vie au camp de jour

- À mon arrivée, je dépose doucement mon sac dans le bac correspondant à mon groupe dans le gymnase.
- Je suis poli et respectueux avec toutes les personnes présentes au camp (enfants, animateurs, direction).
- Aucune forme de violence ne sera tolérée (violence physique et verbale, intimidation, matériel.) Les coups, les injures et les menaces, que ce soit envers un enfant ou un animateur, de même que le bris de matériel n'est pas toléré.
- Tout objet personnel ou électronique (cellulaires, jeux vidéos, tablettes, etc.), les cartes à jouer, les revues et les objets dangereux doivent être laissés à la maison à moins que la Direction en face la demande pour une activité spécial.
- Je dois respecter le matériel qui est mis à ma disposition par le camp de jour. (Ex. : Vandalisme interdit.)
- Je dois demeurer en tout temps avec mon animateur, toute tentative de fugue ou de fuite du groupe sera sanctionnée.

### Procédures d'interventions

**Si l'enfant ne respecte pas les règlements, les procédures suivantes s'appliqueront :**

1. Un premier avertissement verbal est donné à l'enfant par l'animateur témoin du manquement.
2. Lors du deuxième avertissement, un avis verbal au parent par les responsables du camp de jour.
3. Un avertissement écrit est transmis au parent.
4. Lors de récidence, l'enfant a une suspension d'une journée. Une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable aura lieu avant la réintégration au camp de jour.
5. Si, à la suite de la suspension, l'enfant ne respecte toujours pas le code de vie, il y aura suspensions de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.
6. L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

**\*\*\*\* Les suspensions et les retraits seront selon la gravité et la répétition des problématiques \*\*\*\***



**J'atteste avoir lu entièrement le code de vie. Je m'engage à collaborer avec le camp de jour afin que mon enfant le respecte tout au long de l'été.**

Prénom et nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du Parent : \_\_\_\_\_

## Étape 1 : Avertissement verbal donné à l'enfant par l'animateur

Nom de l'enfant \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Date de l'avertissement verbale : \_\_\_\_\_

Description de l'événement :

---

---

---

---

---

**Cela n'est pas accepté au camp de jour La Providence!**

Étape 2 : Un avis verbal au parent par le responsable du camp de jour.

Étape 3 : Un avertissement écrit est transmis au parent.

Étape 4 : L'enfant a une suspension d'une journée. Une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable du camp de jour

Étape 5 : Une suspension de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de la responsable : \_\_\_\_\_

Signé à Saint-Hyacinthe le : \_\_\_\_\_

## Étape 2 : Avis verbal donné aux parents par le responsable du camp

Nom de l'enfant \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Date de l'événement : \_\_\_\_\_

Étape 1 : Avertissement verbal à l'enfant donné en date du :

\_\_\_\_\_

Description de l'événement : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Cela n'est pas accepté au camp de jour La Providence!**

Étape 3 : Un avertissement écrit est transmis au parent.

Étape 4 : L'enfant a une suspension d'une journée. Une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable du camp de jour

Étape 5 : Une suspension de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de la responsable : \_\_\_\_\_

Signé à Saint-Hyacinthe le : \_\_\_\_\_

### Étape 3 : Avertissement écrit transmis aux parents

Nom de l'enfant \_\_\_\_\_ Groupe :  
\_\_\_\_\_

Date de l'événement : \_\_\_\_\_

Étape 1 : Avertissement verbal à l'enfant donné en date du : \_\_\_\_\_

Étape 2 : Avis verbal aux parents donné en date du : \_\_\_\_\_

Description de l'événement :

---

---

---

---

**Cela n'est pas accepté au camp de jour La Providence !**

Étape 4 : L'enfant a une suspension d'une journée. Une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable du camp de jour

Étape 5 : Une suspension de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de la responsable : \_\_\_\_\_

Signé à Saint-Hyacinthe le : \_\_\_\_\_

## Étape 4 : Suspension d'une journée

Nom de l'enfant \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Date de l'événement : \_\_\_\_\_

Étape 1 : Avertissement verbal donné à l'enfant en date du : \_\_\_\_\_

Étape 2 : Avis verbal donné aux parents en date du : \_\_\_\_\_

Étape 3 : Avertissement écrit émis aux parents donnés en date du \_\_\_\_\_

Description de l'événement :

---

---

---

---

---

**Cela n'est pas accepté au Camp de jour La Providence !**

Étape 5 : Une suspension de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de la responsable : \_\_\_\_\_

Signé à Saint-Hyacinthe le : \_\_\_\_\_

## Étape 5 : Suspension de plus d'une journée

Nom de l'enfant \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Date de l'événement : \_\_\_\_\_

Étape 1 : Avertissement verbal donné à l'enfant en date du : \_\_\_\_\_

Étape 2 : Avis verbal donné aux parents en date du : \_\_\_\_\_

Étape 3 : Avertissement écrit émis aux parents donnés en date du : \_\_\_\_\_

Étape 4 : Suspension donnée en date du :

\_\_\_\_\_

Description de l'événement :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Cela n'est pas accepté au Camp de jour La Providence !**

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de la responsable : \_\_\_\_\_

Signé à Saint-Hyacinthe le : \_\_\_\_\_

## Étape 6 : Retrait du programme de camp de jour

Nom de l'enfant \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Date de l'événement : \_\_\_\_\_

Étape 1 : Avertissement verbal donné à l'enfant en date du : \_\_\_\_\_

Étape 2 : Avis verbal donné aux parents en date du : \_\_\_\_\_

Étape 3 : Avertissement écrit émis aux parents donnés en date du : \_\_\_\_\_

Étape 4 : Suspension donnée en date du :  
\_\_\_\_\_

Étape 5 : Suspension de plus d'une journée donnée en date du :  
\_\_\_\_\_

Description de l'événement :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Cela n'est pas accepté au Camp de jour La Providence !**

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

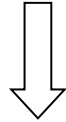
Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de la responsable : \_\_\_\_\_

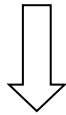
Signé à Saint-Hyacinthe le : \_\_\_\_\_

## Code de vie

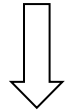
1 : Avertissement verbal donné à l'enfant par  
l'animateur



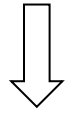
2 : Avis verbal au parent par le responsable du camp  
de jour



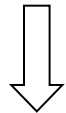
3 : Avertissement écrit



4 : Suspension d'une journée + rencontre avec parent,  
enfant et responsable.



5 : Suspension de plus d'une journée



6 : Retrait du programme du camp de jour

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature de l'intervenante : \_\_\_\_\_